



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ACNUSA

AUTORITÉ DE CONTRÔLE DES NUISANCES AÉROPORTUAIRES

RAPPORT SUR LA CLÔTURE DES COMPTES

2024

SYNTHÈSE

DOTATIONS 2024

INFORMATIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

RAPPORT

SUR LA CLÔTURE DES COMPTES

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	4
A – DÉPENSES DE PERSONNEL DE 2020 À 2024	4
B – CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT DE 2020 À 2024	4
I – DOTATION 2024	5
A – DÉPENSES DE PERSONNEL	5
B – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	6
1. Fonctionnement général	6
2. Systèmes d'information et de communication	6
3. Formations	6
4. Frais de justice	7
5. Frais de déplacement	8
6. Dépenses de documentation et de communication	8
7. Dépenses d'expertise et d'études	9
II – INFORMATIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES	10
A – DÉPENSES PRISES EN CHARGE DIRECTEMENT PAR LE MINISTÈRE EN 2023	10
B – RECETTES GÉNÉRÉES SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT	10

RAPPORT

SUR LA CLÔTURE DES COMPTES

AVANT-PROPOS

Le budget de l’Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires (ACNUSA) est inscrit au programme 217 du ministère de l’Aménagement du territoire et de la Décentralisation : « Conduite et pilotage des politiques de l’écologie, du développement et de la mobilité durables ».

Le présent rapport de clôture des comptes a fait l’objet d’une présentation devant le Collège de l’Autorité de contrôle des nuisances aéroportuaires, pour prise d’acte, en séance du 3 février 2025.

RAPPORT

SUR LA CLÔTURE DES COMPTES

SYNTHÈSE

A - DÉPENSES DE PERSONNEL DE 2020 À 2024

(Autorisations d'engagement = Crédits de paiement)

	2020	2021	2022	2023	2024
Président et agents	1 188 872 €	1 186 579 €	1 202 779 €	1 306 532 €	1 283 389 €
Membres	65 624 €	51 479 €	59 111 €	48 854 €	27 382 €
Apprentis	56 691 €	53 462 €	38 210 €	19 645 €	38 241 €
TOTAL	1 311 187 €	1 291 520 €	1 300 100 €	1 375 031 €	1 349 012 €

B - CRÉDITS DE FONCTIONNEMENT DE 2020 À 2024

	Bilan des comptes 2020		Bilan des comptes 2021		Bilan des comptes 2022		Bilan des comptes 2023			Bilan des comptes 2024		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	Report AE 2022	AE 2023	CP	Report AE 2023	AE 2024	CP
Fonctionnement général	32 832 €	30 000 €	50 487 €	46 452 €	45 345 €	39 170 €	6 175 €	43 092 €	38 120 €	11 147 €	50 219 €	51 677 €
Systèmes d'information et de communication	159 096 €	84 839 €	190 343 €	152 855 €	106 034 €	104 717 €	1 317 €	421 735 €	302 114 €	120 939 €	156 979 €	211 624 €
Formations	59 692 €	22 349 €	65 953 €	50 979 €	56 447 €	35 616 €	16 357 €	14 652 €	4 442 €	26 567 €	40 308 €	60 208 €
Frais de justice	210 568 €	181 008 €	152 952 €	133 206 €	174 157 €	164 545 €	9 612 €	155 714 €	163 908 €	1 418 €	165 821 €	167 239 €
Déplacements	10 863 €	10 863 €	16 666 €	16 666 €	33 670 €	33 670 €	0 €	28 432 €	28 432 €	0 €	22 749 €	22 749 €
Documentation et communication	128 492 €	117 588 €	157 674 €	92 124 €	150 782 €	84 997 €	65 786 €	27 534 €	82 114 €	11 206 €	87 244 €	85 961 €
Expertises et études	105 231 €	91 678 €	54 395 €	43 538 €	68 520 €	33 760 €	58 520 €	53 410 €	64 410 €	47 520 €	11 360 €	11 360 €
TOTAL	706 774 €	538 325 €	688 471 €	535 821 €	634 955 €	496 475 €	157 767 €	744 571 €	683 541 €	218 797 €	534 680 €	610 819 €

RAPPORT

SUR LA CLÔTURE DES COMPTES

I DOTATIONS 2024

Dotation	AE	CP
Personnel	1 400 000 €	1 400 000 €
Fonctionnement	753 477 €	610 821 €
TOTAL	2 153 477 €	2 010 821 €

Pour l'année 2024, le budget de fonctionnement de l'Autorité a bénéficié d'un abondement supplémentaire de 78 000 € en AE et 151 900 € en CP. Ces dotations ont permis d'engager les crédits pour couvrir le marché de modernisation des logiciels métiers du pôle juridique, « Téléprocédure » et « Amendes », et d'honorer les factures correspondant à l'avancement du projet qui devrait aboutir au 2^{ème} trimestre 2025.

A - DÉPENSES DE PERSONNEL

Président et agents	Membres	Apprentis	TOTAL
1 283 389 €	27 382 €	38 241 €	1 349 012 €
95%	2%	3%	

Les dépenses de personnel constituent la part majoritaire (69 %) des dépenses de l'Autorité de contrôle. Au sein de ce poste, plus de 95 % sont consacrés à la masse salariale du personnel permanent (dont le président). Cette dernière est en légère baisse par rapport à 2023 à cause de la vacance du poste de président du Collège à partir du 12 avril 2024. En effet, les crédits consacrés à ce poste se sont élevés à 33 578 € en 2024 contre 118 465 € en 2023.

La diminution significative des indemnités des membres du Collège (27 382 € en 2024 pour 48 854 € en 2023) s'explique, d'une part, par la vacance d'un membre du Collège de janvier à mars 2024 puis de trois vacances de membres à compter de l'automne 2024 et, d'autre part, par un nombre de séances en mode juridiction plus faible (suspendues de septembre à décembre 2024 pour cause de présidence du Collège par intérim).

La rémunération des apprentis est en hausse du fait de l'accueil de 3 alternants à partir de septembre 2024 au lieu de 2 auparavant.

RAPPORT

SUR LA CLÔTURE DES COMPTES

B – DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement se sont élevées respectivement à :

- 534 680 € en autorisations d'engagement 2024, hors crédits engagés en 2023 et reportés en 2024 soit 218 797 € ; l'année 2024 a donc permis d'engager des crédits à hauteur de 753 477 €.
- 610 819 € en crédits de paiement.

1. FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL

	AE		CP
	Report 2023	2024	
Fonctionnement divers (téléphonie mobile – fournitures de bureau – affranchissements)	9 285 €	24 892 €	26 350 €
Restauration	1 862 €	25 327 €	25 327 €
TOTAL	11 147 €	50 219 €	51 677 €

Les dépenses sur ce poste en 2024 sont significativement plus élevées qu'en 2023 (51 677 € pour 38 120 € en 2023). La hausse est principalement due à un arriéré de facturation d'une prestation pour le colloque organisé en janvier 2023 et pour la location de salles à l'extérieur du ministère pour la tenue des séances en mode juridiction.

Prestataires mobilisés (liste non exhaustive) : Le cercle, Eurest, La Poste, SFR.

2. SYSTÈMES D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION

	AE		CP
	Report 2023	2024	
Achats	1 224 €	0	0
Prestations logicielles	87 554 €	108 865 €	131 350 €
Site internet	0	4 680 €	4 680 €
Maintenance hébergement	32 160 €	43 434 €	75 594 €
TOTAL	120 939 €	156 979 €	211 624 €

En année 2024, après l'accord de la direction des affaires financières des ministères d'abonder exceptionnellement le budget de l'Autorité (78 000 € en AE et 151 900 € en CP), le projet de refonte des logiciels métier du pôle juridique (« Amendes » et « Téléprocédure ») est entré dans sa phase d'achèvement.

Prestataires mobilisés (liste non exhaustive) : Digital, ECEDI, Dilitrust, Digital Land, AXYUS.

RAPPORT

SUR LA CLÔTURE DES COMPTES

3. FORMATIONS

	AE		CP
	Report 2023	2024	
Frais de scolarité des apprentis	20 000 €	32 945 €	52 000 €
Formations linguistiques	0	2 020 €	2 020 €
Formations diverses	6 567 €	5 343 €	6 188 €
TOTAL	26 567 €	40 308 €	60 208 €

La part majoritaire de ce poste est habituellement représentée par les frais de scolarité pour accueillir des apprentis. Ce poste a connu une forte hausse en 2024 (60 208 € pour seulement 4 442 € en 2023) due au retard de réception des factures du ministère des affaires étrangères (pour les formations linguistiques) et d'un organisme de formation d'une alternante, reportant des dépenses en 2024 relevant normalement de 2023.

4. FRAIS DE JUSTICE

	AE		CP
	Report 2023	2024	
Frais d'avocats	1 418 €	160 702 €	52 000 €
Frais irrépétibles	0	5 119 €	2 020 €
TOTAL	1 418 €	165 821 €	60 208 €

Les dépenses sur ce poste permettent de défendre les intérêts de l'État lors des recours contre les décisions du Collège de l'Autorité devant les juridictions administratives. En 2024 ces frais demeurent élevés à un niveau similaire à 2023, compte tenu du flux de recours. Les personnes poursuivies continuent à attaquer les décisions en justice bien que dans la grande majorité des cas, le tribunal administratif de Paris, la cour administrative d'appel de Paris ou le Conseil d'État confirment les décisions de l'Autorité de contrôle. Il convient de noter que le montant des amendes, pénalités de retard et frais irrépétibles recouvrés et affectés au budget général est largement supérieur aux frais de défense engagés.

Prestataire mobilisé : Cabinet d'avocats au Conseil d'État et à la Cour de cassation (Lyon-Caen et Thiriez).

RAPPORT

SUR LA CLÔTURE DES COMPTES

5. FRAIS DE DÉPLACEMENT

	AE		CP
	Report 2023	2024	
Membres	0 €	19 930 €	19 930 €
Président et agents	0 €	2 819 €	2 819 €
TOTAL	0 €	22 749 €	22 749 €

Le niveau de ce poste de dépenses s'établit en 2024 à un montant significativement inférieur à 2023 (22 749 € pour 28 432 €). Cette baisse, exceptionnelle et provisoire, s'explique par les vacances de membres du Collège, entraînant moins de remboursements des déplacements nécessaires pour la tenue des sessions du Collège.

Prestataire mobilisé : Agence Globéo.

6. DÉPENSES DE DOCUMENTATION ET DE COMMUNICATION

	AE		CP
	Report 2023	2024	
Documentation	5 858 €	18 060 €	21 480 €
Communication	5 858 €	69 184 €	64 481 €
TOTAL	11 206 €	87 244 €	85 962 €

Ces dépenses couvrent les activités traditionnelles en ce domaine : communication institutionnelle, conception des rapports de gestion et du rapport public, relations presse, abonnements presse, etc. Le niveau des dépenses en 2024 est du même ordre qu'en 2023, 85 961 € pour 82 114 €.

Prestataires mobilisés (liste non exhaustive) : Grayling, Wala studio graphique, DILA.

RAPPORT

SUR LA CLÔTURE DES COMPTES

7. DÉPENSES D'EXPERTISE ET D'ÉTUDES

	AE		CP
	Report 2023	2024	
Études	47 520 €	11 360 €	11 360 €
TOTAL	47 520 €	11 360 €	11 360 €

Les crédits consacrés aux études en 2024 sont conjoncturellement plus faibles qu'en 2023. Le montant des crédits consacrés à ce poste est de 11 360 € au lieu de 64 410 € en 2023. Cette forte baisse est due au décalage de la livraison d'une étude prévue initialement fin 2024 et reportée à 2025.

Prestataires mobilisés (liste non exhaustive) : CEREMA, Régis Guyot.

RAPPORT

SUR LA CLÔTURE DES COMPTES

II INFORMATIONS BUDGÉTAIRES ET FINANCIÈRES

A – DÉPENSES PRISES EN CHARGE DIRECTEMENT PAR LE MINISTÈRE EN 2024

Parmi les dépenses de l'Autorité de contrôle, certaines sont directement supportées par le ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation. Il s'agit des dépenses liées aux coûts d'occupation des locaux au 244 boulevard Saint-Germain à Paris.

Les postes concernés regroupent les charges fiscales, les fluides, la maintenance des équipements techniques, l'entretien courant du bâtiment, le nettoyage, la sécurité incendie-secours, la sûreté-accueil, la maintenance lourde du bâtiment.

Pour l'année 2024, le montant de ces dépenses s'est élevé à **63 958 € en AE et CP**.

B – RECETTES GÉNÉRÉES SUR LE BUDGET GÉNÉRAL DE L'ÉTAT

Les activités de recouvrement de l'Autorité de contrôle, en tant qu'ordonnateur, concernent les amendes prononcées par le Collège et les frais irrépétibles dont sont redevables les compagnies aériennes à l'issue de décisions des juridictions administratives.

Concernant le recouvrement des amendes, 149 titres de perception ont été émis en 2024 par l'Autorité de contrôle correspondant à 346 décisions du Collège pour un montant de **7 145 250 €**.

La Direction des Créances Spéciales du Trésor (DCST), en tant que comptable, en assure le recouvrement.

Pour les frais irrépétibles pour lesquels l'ACNUSA est aussi ordonnateur, c'est la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Essonne (DDFIP94) qui est le comptable en charge du recouvrement. En 2024, il n'y a pas eu de recouvrement de frais irrépétibles.

RAPPORT

SUR LA CLÔTURE DES COMPTES

Année d'émission	Comptable en charge du recouvrement	Titres émis	Décisions concernées	Montant des titres émis	Montant des titres recouverts	Restes à recouvrer	Titres admis en non-valeurs	Montant des titres admis en non-valeurs	% recouvré	% restant à recouvrer	% admissions en non valeur
2020	DCST	113	161	2 363 000 €	1 911 000 €	341 000 €	5	111 000 €	80,9%	14,4%	4,7%
2021	DCST	258	483	7 897 750 €	6 609 242 €	606 500 €	9	682 008 €	83,7%	7,7%	8,6%
2022	DCST	192	341	4 388 000 €	3 588 500 €	761 500 €	3	38 000 €	81,8%	17,4%	0,9%
2023	DCST	224	631	11 482 000 €	8 682 491 €	2 774 494 €	2	25 015 €	75,6%	24,2%	0,2%
2024	DCST	149	346	7 145 250 €	3 803 100 €	3 342 150 €	0	0	53,2%	46,8%	0,0%



244, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

Tél. : 01 53 63 31 80 - contact@acnusa.fr - www.acnusa.fr

Directeur de la publication :
Pierre Monzani

Conception graphique et réalisation :
wala-studio-graphique.fr

